



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 11 – 2010M**

**Plan Saint-Laurent**

**ATTENDU QUE** le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs, qui font partie intégrante du bassin hydrographique du Saint-Laurent qui contient 20 pour cent de l'eau douce de surface à l'échelle mondiale, sont une force motrice pour le développement social et économique et un écosystème essentiel;

**ET ATTENDU QUE** plus de 60 pour cent de la population de la province de Québec vit le long du littoral du fleuve Saint-Laurent et que plus de 43 pour cent de l'eau potable de cette province est fournie par le fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QU'IL** existe bon nombre de menaces importantes à l'intégrité de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent pouvant causer aux eaux des dommages irréparables et à longue échéance;

**ET ATTENDU QUE** les gouvernements du Canada et du Québec collaborent, depuis 1988, pour la conservation, la protection et la restauration du fleuve Saint-Laurent dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent (1988-1993), de Saint-Laurent Vision 2000 (1993-2003) et du Plan Saint-Laurent (2005-2010);

**ET ATTENDU QUE** le Plan Saint-Laurent a pour objectif de gérer le fleuve Saint-Laurent de façon concertée et intégrée avec un développement écosystémique et durable, et une approche de précaution par l'entremise des zones d'intervention prioritaire (ZIP);

**ET ATTENDU QUE** des avancées importantes et tangibles ont été réalisées pour rassembler des efforts dans toute une gamme de facettes, comme les retombées sur la communauté, l'agriculture, la conservation, la biodiversité, la réduction des impacts urbains et industriels, la navigation et la santé humaine;

**ET ATTENDU QUE** d'importants travaux restent à accomplir par les villes, la province, le gouvernement fédéral, les industries, le secteur agricole, les organismes environnementaux et autres groupes, avant que soient réalisées une conservation, une protection et une restauration efficaces du fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** la province de Québec a édicté une nouvelle *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui déclare que le Saint-



Laurent, à titre d'unité hydrologique, doit être géré dans le cadre d'une stratégie concertée et intégrée;

**ET ATTENDU QUE** cette nouvelle Loi mentionne que chaque personne a le droit d'avoir accès à une eau salubre pour boire, cuisiner et les soins personnels (s.2) et que les municipalités doivent s'assurer de la qualité de leur eau (s. 45 *Loi sur la qualité de l'environnement*);

**ET ATTENDU QU'en vertu** des principes de transparence et de participation à cette nouvelle Loi, chaque personne a le droit de participer aux prises de décision publiques portant un impact sur les ressources hydrographiques (s. 7);

**ET ATTENDU QUE** les villes veulent travailler auprès du gouvernement du Canada et de celui du Québec afin de s'assurer que le système le plus intégré et concerté qui soit, pour la gestion des eaux, soit mis en œuvre en vue de la protection, de la conservation et de la restauration à longue échéance du Saint-Laurent, et du bien-être des citoyens de la région;

**ET ATTENDU QUE** les villes ont une vaste expérience en ce qui a trait aux enjeux appréhendés dans le cadre du Plan Saint-Laurent et de la nouvelle Loi;

**ET ATTENDU QUE** le Plan Saint-Laurent est venu à échéance le 31 mars 2010;

**ET ATTENDU QUE**, depuis 2008, les municipalités de l'Ontario ont l'occasion de travailler auprès du gouvernement de l'Ontario dans le cadre de ses activités pour réaliser les objectifs de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs par le truchement de l'ACO et de l'ACO et du MC/ACO;

**ET ATTENDU QUE** le Plan Saint-Laurent est conçu de près comme l'ACO en ce qui a trait à ses objectifs et ses modes de gouvernance en vue de leur mise en œuvre;

**ET ATTENDU QUE** le renouvellement et/ou la renégociation du Plan Saint-Laurent représentent une occasion remarquable pour tous les intéressés, dont les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, de travailler de concert et d'échanger leur expérience en vue de réaliser les buts de l'ACO, du Plan Saint-Laurent et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** la renégociation de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs représente une occasion remarquable pour les divers intéressés dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont le Canada, les États-Unis, le Wisconsin, le Minnesota, l'Illinois, l'Indiana, l'Ohio, la Pennsylvanie, New York, le Michigan, les provinces de l'Ontario et du Québec et les municipalités au sein de ces États et provinces, de travailler ensemble et de partager leur expérience afin de réaliser une protection et une restauration efficaces du bassin;



**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent félicite les gouvernements fédéral et provinciaux pour leurs travaux dans le cadre du Plan Saint-Laurent en vue de conserver, de protéger et de restaurer le fleuve Saint-Laurent depuis plus de 20 ans;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande avec insistance à tous les intervenants au sein du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent de reconnaître ces eaux comme un bassin hydrographique entier, unique et d'importance primordiale, et d'agir en fonction de cette reconnaissance;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande avec insistance aux gouvernements du Canada et du Québec de lancer et de poursuivre une étude du Plan Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements du Canada et du Québec d'inclure entièrement les gouvernements locaux dans cette étude, à titre de partenaires complets et de plein droit, de traiter les enjeux critiques qu'affronte la ressource et d'aider à façonner l'étude du Plan Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec d'intégrer au prochain Plan Saint-Laurent la collaboration avec les municipalités québécoises, en ce qui a trait à la protection et à la conservation du bassin Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de prévoir des mécanismes, dans le prochain Plan Saint-Laurent, pour discuter et viser des objectifs communs et traiter les enjeux qui préoccupent les municipalités et le Québec en ce qui a trait à la protection et à la conservation du bassin du Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au gouvernement du Canada d'inclure entièrement les gouvernements locaux dans l'étude, à titre de partenaires complets et de plein droit, de traiter les enjeux critiques qu'affronte la ressource et d'aider à façonner l'étude de l'Accord sur la qualité de l'eau;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent déploie tous ses efforts pour s'assurer de la participation municipale aux prises de décisions concernant le fleuve Saint-Laurent.



Signé ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2010

---

Denis Lapointe président  
Maire de Salaberry-de-Valleyfield  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent